

Alençon, le 9 mars 2026

Affaire suivie par Nathalie SICOT

mail : nathalie.sicot@ars.sante.fr

tél : 06 80 06 74 14

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA FERTE-MACE
Hôtel de ville
BP 129
61600 LA FERTE MACE

Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers de l'établissement

Ces analyses sont consultables sur <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/recherchePiscine.do?methode=menu&idRegion=28>

PISCINE CA DU PAYS FERTOIS

Prélèvement 00149221
Unité de gestion 0234 PISCINE CA DU PAYS FERTOIS
Installation UDI 001658 TOBOGGAN CA FERTOIS
Point de surveillance P 0000002267 TOBOGGAN PAYS FERTOIS
Localisation exacte BORD DE BASSIN
Commune FERTE-MACE (LA)

Prélevé le : jeudi 19 février 2026 à 11h46

par : LAURENT HUE

Type visite : PI

MESURES TERRAIN	Résultats	Limite de qualité		Référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Acide isocyanurique	<5 mg/L		75,00		
Chlore libre	1,18 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	1,62 mg(Cl ₂)/L				
Fréquentation instantanée	0 /				
pH	7,6 unité pH	6,90	7,70		
Température de l'air	25,0 °C				
Température de l'eau	26,0 °C				
Transparence qualitative	0 /				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABEO ORNE
Type de l'analyse : PCL

6102
Code SISE de l'analyse : 00156619

Référence laboratoire : O.2026.2931-5-1

		Résultats	Limite de qualité		référence de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MINERALISATION						
	Chlorures	590 mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
	Carbone organique total	4,5 mg(C)/L				5,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL				100
	Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0,00		
	Pseudomonas aeruginosa par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
	Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/(100mL)		0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
	Chlore combiné	0,44 mg(Cl2)/L		0,60		
	Chlore libre actif	0,54 mg(Cl2)/L	0,40	1,40		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00149221)

L'eau du bassin est conforme aux limites de qualité mais ne satisfait pas aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur en raison d'une concentration élevée en chlorures supérieure à la valeur recommandée. L'accumulation de chlorures peut témoigner d'un vieillissement de l'eau lié à un renouvellement insuffisant d'eau neuve.

le Technicien Sanitaire
et de Sécurité Sanitaire Chef



Nathalie SICOT